

Énergie atomique

Pendant l'année écoulée, des hauts fonctionnaires et des scientifiques canadiens ont continué de participer à des conférences et à des symposiums concernant divers aspects de l'énergie nucléaire, notamment à la Treizième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a eu lieu à Vienne du 23 au 29 septembre 1969. Le Canada a été nommé, de nouveau, à l'un des cinq sièges du Conseil des gouverneurs qui sont réservés aux membres les plus avancés dans la technique de l'énergie atomique, y compris la production des matières productrices d'énergie. Le Canada a été membre du Conseil des gouverneurs chaque année depuis la création de l'Agence, dont il a appuyé toutes les activités. De 1966 à 1969 M. J.A. McCordick, ambassadeur du Canada en Autriche, a été le représentant canadien au Conseil. Au début de l'année 1970, M. N.F.H. Berlis lui succédera à titre d'ambassadeur en Autriche et de membre canadien du Conseil des gouverneurs. Le représentant canadien au Conseil assure principalement la liaison entre l'Agence, le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes de l'État qui s'occupent des questions d'énergie atomique. Comme par les années précédentes, le Canada a fourni des experts de haute compétence qui sont intégrés au personnel de l'Agence et l'aident dans son travail d'assistance technique.

Les relations bilatérales du Canada avec d'autres pays dans le domaine de l'énergie atomique ont continué de se développer pendant l'année et il y a eu des visites et échanges de spécialistes avec plusieurs pays. Grâce aux dispositions prises par l'industrie canadienne des mines d'uranium, des quantités considérables de cet élément ont été vendues durant l'année à des clients européens et japonais. La centrale nucléaire de conception canadienne, CANDU, suscite un intérêt croissant dans d'autres pays qui envisagent la construction de réacteurs nucléaires permettant la production d'électricité, et l'Énergie atomique du Canada Limitée soutient activement la concurrence internationale dans ce domaine. Un fait saillant de l'année 1969 a été que l'Énergie atomique du Canada Limitée a vendu au Conseil formosan de l'Énergie atomique un réacteur nucléaire de 40 mégawatts destiné à la recherche. C'est la première vente commerciale d'un réacteur depuis que l'Énergie atomique du Canada Limitée s'est chargée l'an dernier de mettre les réacteurs canadiens sur le marché étranger. Le réacteur est soumis aux mesures de garanties de l'Agence internationale de l'Énergie atomique touchant son utilisation à des fins strictement pacifiques. Le réacteur formosan de recherche sera une reproduction modernisée et améliorée du dispositif NRX des Laboratoires nucléaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, à Chalk River, et du réacteur *Cirus* que le Canada et l'Inde ont construit près de Bombay pour le ministère indien de l'Énergie atomique.

Le Canada continue d'attacher la plus grande importance à la mise au point de garanties internationales appropriées assurant que les matériaux et l'équipement nucléaires destinés à des fins pacifiques ne soient pas utilisés pour la fabrication d'armes nucléaires. Tous les accords bilatéraux du Canada relatifs au transfert d'équipement et de matières nucléaires prévoient des garanties de ce genre. L'accord tripartite conclu en 1969 entre le Canada, le Pakistan et l'AIEA prévoit